

Namur, le 20 AVR 2018



Aux Membres du Collège communal
Rue Pintamont 54

7800 ATH

**Aide à la Gestion financière des Communes
et des Provinces sous plan de gestion et
des entités consolidées**

Directrice: Carole LOUIS
Agents titulaires : Perrine LHEUREUX – Elisia SERRA
Email: perrine.lheureux@crac.wallonie.be
Secrétariat: Cécile HUET - Tél.: 081/32.71.18
Nos réf.: IN/CL/PL/CH/Ath/2018/AC/Courriers/013

N° de sortie indicateur: 108409

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Membres du Collège communal,

**Concerne: Remarques du Centre relatives à la dernière version de
l'actualisation du budget initial 2018 et du plan de gestion
(13 avril 2018).**

Ainsi qu'il en avait été convenu lors de la réunion, relative à l'organisation des travaux devant conduire à une actualisation du plan de gestion de la Ville, qui s'est tenue au Centre en date du 26 février 2018 avec les représentants de votre Ville, du Cabinet de la Ministre des Pouvoirs locaux et de la DGO5, des réunions techniques et échanges de mails ont eu lieu aboutissant, sur base de la dernière version transmise en date du 13 avril 2018, à une trajectoire globalement équilibrée, laquelle intègre :

- d'une part, des crédits d'aide extraordinaire à 20 ans sans intervention régionale de respectivement 927.157,32 € en 2022 et 3.228.350,68 € en 2023, de manière à neutraliser l'impact négatif des cotisations de responsabilisation de la Ville et du CPAS sur le résultat global de la Ville ;
- d'autre part, des crédits d'aide extraordinaire à 10 ans sans intervention régionale de respectivement 532.185,26 € en 2019, 671.030,14 € en 2020 et 743.677,28 € en 2021 pour couvrir la prise en charge progressive des cotisations de responsabilisation en exercice N.

En parallèle, des mesures sont prises et planifiées tant en dépenses de personnel via une politique de non-remplacement des départs qu'en dépenses de fonctionnement, de même qu'en dépenses de transferts, via la valorisation des réserves financières (fonds de réserves et provisions) et patrimoniales du CPAS et de la Zone de police, et en dépenses de dette du fait d'opérations de gestion qui doivent encore être validées par le Centre. En recettes, les mesures envisagées sont relativement limitées. Enfin, des mesures encore à définir sont identifiées et impactées dans les trajectoires tant de la Ville que du CPAS.

Pour ce qui concerne le CPAS, une adaptation du montant du boni du compte 2017 à la hausse doit encore être opérée tant au niveau de la trajectoire du CPAS que de celle de la Ville, sachant qu'une modification budgétaire technique est en cours de préparation.

Au service extraordinaire, la balise d'emprunts pour 2018 est limitée à 80 € par habitant, dont 20 € par habitant pour les entités consolidées ainsi qu'un montant global de maximum 400.000 € destiné à rencontrer les dépenses urgentes et incontournables avec, en parallèle la valorisation des réserves de la Ville (hors provision constituée avec l'aide octroyée en son temps par la Région wallonne dans le cadre du dossier de Ghislenghien). Dans le cadre des projections, la Ville doit encore se positionner pour déterminer si les emprunts des entités consolidées restent contenus dans la balise globale de 80 € par habitant/an.

A ce stade, si nous pouvons valider les efforts annoncés dans ce projet de plan de gestion, lequel devrait être finalisé sous peu pour adoption en Conseil communal le 30 avril prochain, nous ne pouvons marquer notre accord sur l'octroi des crédits à 10 ans, ceux-ci ne se justifiant pas du fait de l'existence de boni globaux de 4.080.768,18 € en 2019, de 3.439.892,67 € en 2020 et de 2.507.180,34 € en 2021. En outre, nous insistons sur le principe qui veut qu'une entité sous plan de gestion soit à l'équilibre à l'exercice propre, sachant que la trajectoire telle que définie ici laisse apparaître des déficits à l'exercice propre de 2019 à 2022, malgré la neutralisation de la cotisation de responsabilisation pour le CPAS qui s'inscrit en dépenses et recettes à l'exercice propre. De la même manière, pour rappel, il reste acquis que le montant des crédits ne peut excéder la charge nette des cotisations de responsabilisation Ville et CPAS.

Nous attirons également votre attention sur le fait, qu'en parallèle à cette actualisation, un suivi rapproché des finances de la Ville sera instauré :

- pour ce qui concerne les ordres du jour et procès-verbaux du Collège. A cet égard, les points ayant reçu un avis défavorable du Centre ne pourront être mis en œuvre ;
- les engagements de dépenses tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire ;
- les mouvements de personnel, même s'ils sont budgétairement neutres.

Enfin, nous tenons à vous préciser que l'actualisation finale du budget initial 2018 et du plan de gestion, des coûts nets 2018 mais également des trajectoires du CPAS, de la Zone de police et de la Ville devront recevoir l'aval des instances respectives pour ensuite être approuvés par le Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Membres du Collège communal, à l'assurance nos sentiments les meilleurs.



Isabelle NEMERY
Directrice générale